



Ce qu'il faut savoir à propos des bacs dans le Canton de Melbourne

BAC A ORDURES

Le bac peut être **VERT** ou **NOIR**. Vous pouvez acheter votre bac à l'endroit de votre choix puisqu'il vous appartient. La municipalité n'a pas de bac à vendre.

Il faut choisir un bac roulant à prise européenne car les camions sont équipés de bras mécanisés permettant une prise solide sur les bacs.



BAC DE RECYCLAGE



Les bacs de recyclage de couleur **BLEU** appartiennent à la municipalité. Chaque adresse en possède UN. Ce bac doit demeurer sur place lors d'un déménagement. En cas de bris, il faut nous aviser.

BAC DE COMPOST



Le Canton de Melbourne ne participe pas à la collecte des matières organiques ou compostables mais encourage fortement ses citoyens à pratiquer le compostage à la maison.

Rendez-vous sur notre site web afin d'obtenir les informations sur le compostage domestique.